

COMMUNE DE HEGENHEIM

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HEGENHEIM DE LA SEANCE DU 10 MARS 2014

Sous la présidence de Mme Patricia SCHILLINGER, Sénateur-Maire.

Madame le Sénateur-Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents, salue les personnes présentes et ouvre la séance à 20h07.

Présents :

MM. Bernadette WEIDER, Jean-Marc GRIENENBERGER, Bernard BOEGLIN, Jacques FINCK, Christian WININGER, adjoints au maire ;

MM. Mmes, NAAS François Joseph, NAAS Huguette, BAUMLIN Danielle, HERR Germain, RUNSER Samuel, EICHLISBERGER Martine, RUF Charles, KEMPF Christine, MUNCH Joseph, HEINIMANN Michel, HINDER Christian, conseillers municipaux,

Absents excusés :

NAAS Sophie
LITSCHIG Gérald
JUPPE Detlev

Ont donné procuration pour le Conseil Municipal :

VENTURA Sylvana à SCHILLINGER Patricia
GOETSCHY Claude à BOEGLIN Bernard

Secrétaire de séance : M. Vincent THUET, secrétaire général de mairie

Ordre du jour :

1. Liste de présence
2. Approbation rapport du Conseil Municipal du 10.02.2014
3. Approbation rapport de la Commission Technique du 03.03.2014
4. Extension du Périscolaire & Bâtiment Associatif
5. Terrains Communaux – Rue de Bâle
6. Personnel Communal
7. Correspondances diverses
8. Divers

Point 1 – Liste de présence

Le quorum étant atteint (17 présents + 02 procurations, soit 19 votants)
Mme le Sénateur-Maire propose de poursuivre le présent ordre du jour.

Point 2 – Approbation rapport du Conseil Municipal du 10.02.2014

Mme le Sénateur-Maire demande si ce dernier appelle des remarques :

Aucune remarque ou observation n'étant formulée, le procès-verbal précité est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Point 3 – Approbation rapport de la Commission Technique du 03.03.2014

L'adjoint GRIENENBERGER demande si ce dernier appelle des remarques :

Le conseiller MUNCH souligne que son intervention en page 3 du présent rapport relatif au projet VLYM est à compléter ainsi : « Dommage que le projet VLYM rue Basse n'ait pu être mené à terme correctement ».

Intervention du conseiller HEINIMANN qui remercie la Municipalité d'avoir enfin, après de longues relances, installé le panneau « La Vignette ».

Aucune autre remarque ou observation n'étant formulée, le procès-verbal précité est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés moins deux abstentions (NAAS François Joseph – WEIDER).

Point 4 – Extension du Périscolaire & Bâtiment Associatif

L'adjointe WEIDER explicite que l'appel d'offres lancé fin février 2014 pour les travaux de reprise du lot « Gros Œuvre » (suite à la faillite de l'entreprise BGMC) a été déclaré infructueux en raison des offres dites « inacceptables » des deux soumissionnaires, à savoir :

☛ Offre FUETTERER (WINKEL) pour	43.044,50 € TTC
☛ Offre ZENNA (WINTZENHEIM) pour	53.993,76 € TTC

Elle souligne qu'un nouvel appel d'offres a été relancé en date du 10.03.2014 avec une remise des offres jusqu'à vendredi 21.03.2014 à 12H00.

⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗

L'adjointe WEIDER présente quelques avenants à valider.

Intervention du conseiller RUF qui ne comprend pas la liste présentée et estime que l'architecte n'a pas fait son travail lors de l'estimation des travaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI les informations fournies

APRES en avoir débattu

APPROUVE à l'unanimité des membres présents ou représentés les avenants suivants :

- ☛ Plus-Value : lot « Couverture et Isolation » de l'entreprise TRAPP de Hégenheim. Remplacement de l'ensemble des zingueries et finition en aluminium laqué du bâtiment associatif par du cuivre pour + 4.285,20 € TTC
- ☛ Plus-Value : lot « Occultation / Stores » de l'entreprise OFB de Rixheim. Stores du bâtiment associatif : passage d'un moteur filaire à un moteur radio y compris avec une télécommande murale (12 unités) pour + 1.685,38 € TTC
- ☛ Moins-Value : lot « Etanchéité / Zinguerie » de l'entreprise JC BANZET de Hirsingue. Diminution dans la masse des travaux pour – 3.820,14 € TTC
- ☛ Moins-Value : lot « Menuiserie Intérieure » de l'entreprise STEPHAN de Hégenheim. Travaux complémentaires pour l'habillage d'ébrasement de fenêtre en médium (+ 2.171,70 € TTC) et travaux marché de base non exécutés (- 3.010,08 € TTC) : soit moins-value de – 748,09 € TTC
- ☛ Plus-Value : lot « Isolation / Enduit de façade » de l'entreprise KAAAN Construction d'Illkirch Graffenstaden. Isolation du pignon Est et pose d'un platelage bois sur solive de + 955,20 € TTC

DIT que les dépenses seront couvertes par les crédits budgétaires, et
AUTORISE le Sénateur-Maire à signer tous documents y relatifs.

Point 5 – Terrains communaux – Rue de Bâle

Mme le Sénateur-Maire, Patricia SCHILLINGER rappelle la délibération en date du 10.02.2014 – Point 09 relative à l'annulation de l'appel d'offres précité afin de procéder à la vente des parcelles communales situées rue de Bâle, sur la base d'un nouveau cahier des charges qui autorisera une négociation avec les candidats, de manière à valoriser au mieux les propriétés communales.

L'adjoint GRIENENBERGER rappelle l'estimation des domaines de 920.000 € et présente les offres reçues en mairie et le classement réalisé, à savoir :

Promoteur	BATIGE Bartenheim	SOVIA Colmar
Offre	610.000 €	505.000 €
Note sur 10 (estimation des domaines /offre) x 10	6.6	5.4
Note pondérée (coef. de 60 %)	3.96	3.24
Valeur technique	8	8
Note pondérée (coef. de 40 %)	3.20	3.20
Note Globale	7.16	6.44

Intervention du conseiller NAAS François Joseph qui propose que la Commune de Hégenheim viabilise les terrains communaux afin de les vendre à des particuliers en direct et de ne pas recourir à des promoteurs immobiliers ou aménageurs fonciers.

L'adjoint GRIENENBERGER souligne que la viabilisation représente un coût d'environ 100.000 €, et que la vente des terrains précités est nécessaire pour financer l'aménagement de la rue du Ruisseau afin de permettre la rentrée scolaire de Septembre 2014 dans les meilleures conditions.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI les informations fournies,
OUI les deux offres reçues en Mairie
APRES discussion et délibération,

☛ **SOUS RESERVE** de porter à la connaissance de « France Domaine » un rapport motivé sur les résultats des deux consultations réalisées (deux appels d'offres) ainsi que des contraintes liées aux différentes parcelles ;

☛ **SOUS RESERVE** de la validation finale de « France Domaine » pour opérer cette vente au profit de la Commune de Hégenheim ;

DECIDE DE VENDRE à l'unanimité des membres présents ou représentés moins une abstention (NAAS François Joseph) les terrains communaux d'une surface totale de 45,98 ares situés « Rue de Bâle » à Hégenheim cadastrés en section 13 – parcelles 418 + 419 + 493 + 502 + 506 + 497 et 498 à l'entreprise immobilière BATIGE sise 80, rue de la Gare à Bartenheim (68870) ;

DIT que l'acquéreur optera pour l'étude notariale de son choix et que les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur, et
AUTORISE le Sénateur-Maire à signer tous documents y relatifs.

Point 6 – Personnel Communal

Point 6.1 – Création d'un poste de rédacteur territorial – Service Administratif

Mme le Sénateur-Maire informe que Madame Elodie MASSET, née le 02/07/1984 à Saint-Louis (68) a satisfait à la session 2013 du concours de rédacteur territorial et propose donc de créer le poste précité à compter du 01/04/2013 à temps plein

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI les informations fournies,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée notamment par la loi n°94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
VU le budget communal
VU le tableau des effectifs
APRES en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés, de créer :

☛ Un poste de rédacteur territorial à temps complet (100 % de la durée légale de 35h/semaine) pour le service administratif de la Mairie de Hégenheim à compter du 01.04.2014. Les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu. La durée de travail afférente au poste précité est de temps complet.

☛ La personne nommée à ce poste de rédacteur territorial à temps complet sera dans un premier temps « stagiaire » et sera rémunérée selon l'indice de référence pour une durée hebdomadaire du travail de 35h/semaine ;

DIT que les dépenses y relatives seront couvertes par les crédits budgétaires, et
AUTORISE le Sénateur-Maire à signer tous documents y relatifs

Les Conseillers Municipaux félicitent chaleureusement l'intéressée qui était présente lors de la présente séance pour l'obtention de son concours.

Point 6.2 – Médaille de la Jeunesse et des Sports en Bronze décernée à l'occasion de la promotion du 1^{er} Janvier 2014

Mme le Sénateur-Maire, Patricia SCHILLINGER est heureuse de remettre le diplôme de la Médaille de la Jeunesse et des Sports en Bronze décernée à l'occasion de la promotion du 1^{er} janvier 2014 à : Madame Elodie MASSET

Une salve d'applaudissements de la part des Conseillers Municipaux qui lui adressent également leurs vives félicitations. Mme le Sénateur-Maire souligne que la médaille lui sera remise par Monsieur le Préfet lors de la cérémonie organisée dans le cadre de la Fête du Sport.

Point 7 – Correspondances diverses

Point 7.1 – Ecoles Communales – Avenants & Déménagement

L'adjoint WININGER présente quelques avenants à valider.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI les informations fournies

APRES en avoir débattu

APPROUVE à l'unanimité des membres présents ou représentés les avenants suivants :

☛ Lot n°11 – Menuiseries Intérieures (Menuiserie P. BREY - Sàrl). Fourniture et pose de 14 tableaux coulissants et électriques pour un montant de 16.184,00 € HT, soit 19.420,80 € TTC

☛ Lot n°07 – Menuiserie Extérieure ALU – CG ALU. Il s'agit d'un rajout du haut du mur des rideaux d'entrée – Rue du Ruisseau pour un montant de 4.080,00 € TTC, ainsi qu'une Plus – Value pour le store à toile ZIP de 11.400,00 € TTC
DIT que les dépenses seront couvertes par les crédits budgétaires, et
AUTORISE le Sénateur-Maire à signer tous documents y relatifs.

⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗

L'adjoint WININGER propose le devis de l'entreprise « DEMEJET » sise 02, route de Rouffach à Colmar (68000) pour un montant de 6.642,68 € HT, donc 7.971,22 € TTC. Il souligne, en comparaison, que lors du déménagement dans les « ALGECOS », le montant était de 6.761,49 € TTC

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI les informations fournies

APRES en avoir débattu

APPROUVE à l'unanimité des membres présents ou représentés l'offre de l'entreprise « DEMEJET » pour un montant de 6.642,68 € HT, à savoir un montant en € TTC de 7.971,22 ;

DIT que les dépenses seront couvertes par les crédits budgétaires, et
AUTORISE le Sénateur-Maire à signer tous documents y relatifs.

Mme le Sénateur-Maire indique que le déménagement s'effectuera sur deux jours à la fin de l'année scolaire Juillet 2014.

Point 7.2 – Demande de subvention pour une classe de découvertes

L'adjoint WININGER donne lecture de la demande précitée qui concerne deux classes MS-GS bilingues, soit un effectif de 49 élèves pour le centre PEP de la Roche à STOSSWIHR (Haut-Rhin).

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI les informations fournies,

APRES discussion et délibération,

DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés d'octroyer pour la classe de découvertes – maternelles bilingues) pour Stosswihr du 26 au 28 mai 2014 une subvention communale de 1.249,50 € ;

DIT que les dépenses seront couvertes par les crédits budgétaires, et
AUTORISE le Sénateur-Maire à signer tous documents y relatifs.

⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗

Mme le Sénateur-Maire informe qu'elle autorisera l'ATSEM - Madame Manuela IMM (qui est volontaire en qualité d'accompagnatrice) à se rendre en classe verte à Stosswihr du lundi 26 mai au mercredi 28 mai 2014.

Point 7.3 – Lettre du Conseil Général du Haut-Rhin

Mme le Sénateur-Maire donne lecture du courrier précité relatif au contournement de Hégenheim. Elle souligne qu'elle n'accepte pas la réponse du Président du Conseil Général du Haut-Rhin quant à la place réservée à ce projet qui est indispensable pour « délester » le centre de Hégenheim de la très grande circulation de voitures et notamment de camions.

En effet, le projet de liaison routière entre la RD 105 et la RD 469 à Hésingue et Hégenheim est placée en 17^{ème} position de ce classement sur les 18 projets inscrits à ce programme qui, en 2007, a été estimé à 440 M€.

Point 7.4 – Amicale des Anciens Marins

L'adjoint FINCK donne lecture de la demande de subvention relative au 50^{ème} anniversaire de l'Amicale des Anciens Marins qui se tiendra le 16 et 17 mai 2014.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI les informations fournies,

APRES discussion et délibération,

DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés moins une abstention (BOEGLIN) d'octroyer à l'Amicale des Anciens Marins pour leur 50^{ème} anniversaire :

- Une subvention de 1.000 € pour couvrir une partie des frais de cette manifestation
- La location gratuite de la salle des fêtes pour le 16 et 17 mai 2014
- La Commune de Hégenheim prendra en charge les frais relatifs à l'apéritif

DIT que les dépenses seront couvertes par les crédits budgétaires, et

AUTORISE le Sénateur-Maire à signer tous documents y relatifs.

Point 7.5 – Acquisition – Rue des Jardins

L'adjoint GRIENENBERGER rappelle la délibération en date du 10.02.2014 – Point 8.1 relative à l'acquisition de 66 m2 à détacher – Rue des Jardins pour 5.500,00 €. Il propose au même prix forfaitaire de 5.500,00 € de compléter les 66 m2 par les deux parcelles qui jouxtent les 66 m2 (non régularisées, à l'époque, lors des cessions gratuites), à savoir l'une de 58 m2 et l'autre de 48 m2. Cette acquisition permettra un alignement de la rue des Jardins et la régularisation au niveau des actes notariés.

L'adjoint GRIENENBERGER présente le plan de masse réalisé par le géomètre Philippe FRANTZ relatif au terrain suivant :

Section	Parcelle (m2 à détacher)	Terrain
14 (Rue des Jardins)	172 m2	SCHMITT Paul FEHR Thierry HAUGER André

L'adjoint GRIENENBERGER propose donc d'acquérir 172 m² selon le plan de masse précité afin de permettre l'alignement de la rue des Jardins sans surcoût pour la Mairie. Intervention de l'adjoint BOEGLIN qui demande qu'un « ralentisseur » soit installé afin de freiner considérablement les automobilistes. Il souligne qu'avant, la maison faisait office d'obstacle pour les automobilistes.

L'adjoint GRIENENBERGER prend bonne note de la remarque formulée par l'adjoint BOEGLIN et propose d'acter cette demande dans la délibération de ce jour.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
OUI les informations fournies,
APRES en avoir débattu,
DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés d'acquérir le bien précité de la manière suivante :

Parcelle m ² à détacher	Montant forfaitaire en €
172	5.500 €

DIT que l'alignement de la rue des Jardins devra comprendre un « ralentisseur » pour freiner considérablement la vitesse des automobilistes ;

DIT que toutes les dépenses y relatives (frais de notaire) seront prises en charge par la Commune de Hégenheim, et couvertes par les crédits budgétaires, et

AUTORISE le Sénateur-Maire à signer les actes notariés, à intervenir auprès de l'étude de Maître Jean-Paul BROM à Hégenheim (68220), ainsi que tous documents qui s'y rapportent.

Point 8 – Divers / Tour de Table

→ Le conseiller MUNCH :

☛ Informe qu'il est temps pour lui de tourner la page après deux mandats, au niveau du Conseil Municipal. Il invite la nouvelle génération à s'investir pour l'intérêt général. Il souligne qu'il y avait « des hauts et des bas » mais que le présent mandat était beaucoup plus serein que le précédent et remercie encore Mme le Sénateur-Maire de permettre lors des Conseils Municipaux à tous les élus de s'exprimer.

→ Le conseiller HEINIMANN :

☛ Ce dernier espère que Mme le Sénateur-Maire va les regretter. Il souligne qu'il est également temps, après deux mandats de laisser son siège aux bonnes volontés. Il remercie la Municipalité pour son soutien lors de la rencontre « ECO-BIO ». Un regret est évoqué par le conseiller, notamment que la Commune n'ait pu intervenir au niveau de la spoliation de la richesse souterraine de Hégenheim, par les Carrières sans contre - partie financière. Mme le Sénateur-Maire rappelle que les entreprises disposent d'arrêtés préfectoraux quant à l'exploitation des différents sites.

→ La conseillère KEMPF :

- ☛ Souhaite « Bonne Chance » aux prochain(e)s élu(e)s.

→ La conseillère EICHLISBERGER :

- ☛ Indique qu'après un premier mandat, elle souhaite renouveler cette expérience communale.

→ Le conseiller NAAS François Joseph :

- ☛ Souligne qu'après maintenant deux mandats, il ne se représentera pas lors des prochaines élections 2014. Il évoque des moments exaltants, notamment quand tous les conseillers étaient unanimes sur des projets et plus de regret quand il se retrouvait, parfois, seul contre tous sur d'autres sujets. Il souhaite plein succès aux prochains élus dans l'intérêt du bien public.

→ Le conseiller RUNSER :

- ☛ Indique également qu'il fait une pause, après 13 années de mandat afin de consacrer plus de temps à son travail et plus particulièrement à sa famille et ses trois enfants. Il souhaite « bon courage » et « grande réussite » aux prochains conseillers municipaux.

→ La conseillère BAUMLIN :

- ☛ Remercie les conseillers municipaux pour les 6 années passées ensemble et souhaite « Bonne chance » aux suivants. Elle souligne qu'elle reste toujours bénévole et présente si la Municipalité a besoin d'elle.

→ Le conseiller HERR :

- ☛ Indique également qu'il souhaite faire une pause après deux mandats.

→ Le conseiller RUF :

- ☛ Informe qu'en raison de son âge, il arrête après 13 ans de mandat local

→ L'adjoint WININGER :

- ☛ Remercie pour les vœux de « Bonne Chance ».

→ L'adjoint FINCK :

- ☛ Après deux mandats, il qualifie cette expérience enrichissante humainement par rapport aux élus et par rapport au personnel communal et souhaite à l'équipe de continuer dans cette dynamique.

➔ L'adjoint BOEGLIN :

☛ Rappelle que la vie continue après un, ou deux mandats. Pour sa part après 13 années, il laisse sa place. Il rappelle qu'il est important de défendre ses opinions, que le Conseil Municipal est là pour entendre toutes les voix et de décider démocratiquement par un vote les différentes idées évoquées. C'était une expérience très intéressante et il a apprécié le travail réalisé lors des deux derniers mandats.

➔ L'adjoint GRIENENBERGER :

☛ Rappelle qu'il souhaite repartir pour terminer les dossiers en cours et notamment l'élaboration et la validation définitive du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U).

➔ L'adjointe WEIDER :

☛ Rappelle les deux derniers mandats qui étaient très différents. Elle félicite encore Mme le Sénateur-Maire pour les nombreux dossiers réalisés sous ce mandat dont de nombreux projets ont été autofinancés sans emprunt bancaire. Elle souhaite également renouveler son engagement pour l'intérêt général.

⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗

Madame le Sénateur-Maire désire également poursuivre son action communale et briguera un troisième mandat, un deuxième mandat en tant que Maire. Elle souhaite remercier encore les Conseillers Municipaux qui ont soutenu régulièrement les différents projets et notamment le vote des budgets primitifs communaux sans aucune opposition. Elle remercie les membres extérieurs des commissions communales. Elle félicite également les bénévoles au sein des associations locales qui animent le village et qui malheureusement n'ont pas toujours l'Echo qu'ils méritent auprès de la population locale. Elle remercie pour les moments partagés lors de ce mandat. Elle souligne qu'il s'agissait d'un grand moment de démocratie participative !

Elle remercie particulièrement ses adjoints, des soutiens pour traverser ces 6 années où de nombreuses réalisations ont vu le jour. Un grand Merci plus particulièrement à sa 1^{ère} Adjointe au Maire, Mme Bernadette WEIDER toujours disponible et dont le travail a été énorme et reconnu. Enfin elle souhaite remercier les services municipaux, car il s'agit d'un travail collectif dans lequel ces derniers nous assistent et nous conseillent au quotidien. Merci à eux...

⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗⊗

La séance est levée à 21h00 par Mme le Sénateur-Maire qui convie les Conseillers Municipaux au pot de l'amitié de fin de mandat.

TABLEAU DES SIGNATURES
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de Hégenheim de la séance du 10 mars 2014

Ordre du jour :

- 1 Liste de présence
- 2 Approbation rapport du Conseil Municipal du 10.02.2014
- 3 Approbation rapport de la Commission Technique du 03.03.2014
- 4 Extension du Périscolaire & Bâtiment Associatif
- 5 Terrains Communaux – Rue de Bâle
- 6 Personnel Communal
- 7 Correspondances diverses
- 8 Divers

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
SCHILLINGER Patricia	Sénateur-Maire		
WEIDER Bernadette	Première Adjointe		
GRIENENBERGER Jean –Marc	Deuxième Adjoint		
BOEGLIN Bernard	Troisième Adjoint		

TABLEAU DES SIGNATURES (suite)
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de Hégenheim de la séance du 10 mars 2014

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
FINCK Jacques	Quatrième Adjoint		
WININGER Christian	Cinquième Adjoint		
NAAS François-Joseph	Conseiller Municipal		
NAAS Huguette	Conseillère Municipale		
BAUMLIN Danielle	Conseillère Municipale		
VENTURA Sylvana	Conseillère Municipale	Procuration donnée à SCHILLINGER	
HERR Germain	Conseiller Municipal		
RUNSER Samuel	Conseiller Municipal		
NAAS Sophie	Conseillère Municipale	Absente excusée	
EICHLISBERGER Martine	Conseillère Municipale		
WOJCIK Alain	Conseiller Municipal	Décédé le 10.01.2011	Décédé le 10.01.2011
RUF Charles	Conseiller Municipal		
KEMPF Christine	Conseillère Municipale		

TABLEAU DES SIGNATURES (suite et fin)
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de Hégenheim de la séance du 10 mars 2014

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
MUNCH Joseph	Conseiller Municipal		
LITSCHIG Gérald	Conseiller Municipal	Absent excusé	
GOETSCHY Claude	Conseiller Municipal	Procuration donnée à BOEGLIN	
HEINIMANN Michel	Conseiller Municipal		
HINDER Christian	Conseiller Municipal		
JUPPE Detlev	Conseiller Municipal	Absent excusé	

